Ministere de la Communauté francaise

Département de l'Education, de la
Recherche et de la Formation.

Direction générale de la formation,
de la promotion sociale , de
l'enseignement à distance et des
allocations et prêts d'études.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1040 Bruxelles , le 19 Jun 97
Rue de la Science , 43
02 / 238.86.11

Monsieur Jacques Lefere
Administrateur délégué
CPEONS

Rue des Halles, 13
1000 Bruxelles

Ref.: VS / Dossier pédagogique 1995

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de formation : GUIDANCE: FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS: ETABLISSEMENT D'UN PLAN DE FORMATION.
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 963103U36C1

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

C. Schmit

1995 u

1.5.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE – REGIME 1

DOCUMENT 8 bis DOSSIER PEDAGOGIQUE UNITE DE FORMATION ORIENTATION/GUIDANCE

Application de l'art. 117 du décret du 16.04.1991

En aucun cas, cette unité de formation ne peut être intégrée dans une section

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
X (1) Provincial et communal
O (1) Libre confessionnel
O (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Date et signature (2) :

12.05.97. JACQUES LEFERE,
Administrateur délégué

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

GUIDANCE :
FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS : ETABLISSEMENT D'UN PLAN DE FORMATION

CODE (3) 963103U36C1

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Sans objet (annexe n° 2)

5. Classement de l'unité de formation :

O (1) Enseignement secondaire de : O (1) transition O (1) qualification
du degré : O (1) inférieur O (1) supérieur

X (1) Enseignement supérieur de type court
O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	X	Pédagogique	X
Agricole	O	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :
27/05/97
Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1)oui X (1)non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Sans objet (annexe n° 3)

8. Programme :

du . Chargé de cours : Repris en annexe n°4 de 1 page(s) (2)

9. Capacités terminales : Repris en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1page(s) (2) (1)

Code de l'unité de formation : (3) 96310 3 U 36 C 1

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Chargé de cours : encadrement :

Dénomination du cours (1)	Classement du cours (2)	Code U (2)	Nombre de périodes ~~– par étudiant~~ – par groupe d'étudiants (1) (2)
Guidance pédagogique de formation continuée en cours de carrière	CT	I	8

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes **MAIS** n'est pas mentionné sur le titre délivré.

---

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Avis favorable Gotoibl 06 -06- 1997

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE – ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 18 JUIN 1997

Signature : COLLINET INSP. COORD

---

(1) Biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

ANNEXE 1

GUIDANCE :
FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS : ETABLISSEMENT D'UN PLAN DE FORMATION

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

FINALITES GENERALES

Conformément à l'article 7 § 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra:

concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;

répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

FINALITES PARTICULIERES

L'unité de formation vise à permettre à l'enseignant en formation continuée :

- de poser les questions essentielles aux responsables et aux formateurs de l'ASBL « Formation en Cours de Carrière » pour
    - * comprendre les objectifs, les modes d'organisation et de communicaton de l'ASBL ;
    - * identifier leurs besoins en formation en tenant compte de l'évolution de l'enseignement, des enseignés et des enseignants
- de se situer par rapport à une offre de formation ;
- de choisir leur parcours de formation en fonction des modes d'organisation proposés
- de négocier leur plan de formation et de déterminer le temps à y consacrer
- de prendre conscience des enjeux de la formation continuée dans le cadre de la gestion de la qualité de l'enseignement

En outre, l'unité de formation vise la gestion cohérente de la formation continuée des enseignants, elle se situe en aval de toute autre unité de formation plus spécifique.

GUIDANCE :
FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS : ETABLISSEMENT D'UN PLAN DE FORMATION

CAPACITES PREALABLES REQUISES

CAPACITES

SANS OBJET

Conditions particulières

L'étudiant pris en compte devra être inscrit dans une des formations proposées par la formation continuée en cours de carrière des enseignants et validée par l'ASBL « Formation en Cours de Carrière ».

ANNEXE 3

GUIDANCE :
FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS : ETABLISSEMENT D'UN PLAN DE FORMATION

RECOMMANDATIONS POUR LE DEDOUBLEMENT OU LE REGROUPEMENT

SANS OBJET

ANNEXE 4

GUIDANCE :
FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS : ETABLISSEMENT D'UN PLAN DE FORMATION

PROGRAMME

En fin d'unité de formation, l'étudiant sera capable de :

COMPETENCES	CAPACITES
⇒ se situer dans un processus de formation afin d'ajuster ses compétences professionnelles à l'évolution	⇒ d'identifier les enjeux actuels de la formation continuée : (liste à titre indicatif)
* des techniques pédagogiques, * du profil des étudiants qui lui sont confiés, * des outils de traitement de l'information, * des outils d'évaluation et de l'environnement de l'enseignement ;	* maîtrise des nouvelles technologies de la communication, du traitement de l'information, * application de méthodologies adaptées à la diversité des profils socio-culturel des apprenants, de l'évolution du marché de l'emploi (mondialisation de l'économie) * gestion de processus de qualité : évaluation interne et externe, requalification et évolution des compétences, * adéquation enseignement emploi
⇒ dégager une méthodologie personnelle pour participer à l'ajustement de ses compétences professionnelles en fonction des perspectives d'avenir à court et moyen terme ;	⇒ poser des questions élucidantes ; ⇒ de formuler ses choix en fonction de l'offre ; ⇒ d'établir un plan de formation en termes de compétences à acquérir ;
⇒ formuler ses attentes, ses besoins en formation continuée dans une perspective de gestion optimale de sa vie professionnelle et personnelle;	⇒ de communiquer le temps qu'il estime nécessaire pour mener son action ; ⇒ d'expliciter les stratégies qu'il développe ;
⇒ confronter ses choix à ceux de l'institution, aux autres enseignants pour évaluer l'opportunité de ses choix ;	⇒ d'élaborer un projet professionnel prenant en compte ses motivations, ses attentes, structurées en fonction de l'offre de formation ;
⇒ planifier son action en fonction de ses décisions et des contraintes environnantes	⇒ redécouvrir, s'il y a lieu, l'importance de l'alternance détente/travail

ANNEXE 5

GUIDANCE :
FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS : ETABLISSEMENT D'UN PLAN DE FORMATION

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable de, au travers d'un projet pédagogique original et personnel, :

- se situer dans un processus de formation afin d'ajuster ses compétences professionnelles à l'évolution :
  - * des techniques pédagogiques,
  - * du profil des étudiants qui lui sont confiés,
  - * des outils de traitement de l'information,
  - * des outils d'évaluation et de l'environnement de l'enseignement ;
- dégager une méthodologie personnelle pour participer à l'ajustement de ses compétences professionnelles en fonction des perspectives d'avenir à court et à moyen termes ;
- formuler ses attentes, ses besoins en formation continuée dans une perspective de gestion optimale de sa vie professionnelle et personnelle ;

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de :

- l'adéquation entre la méthodologie choisie et le projet de formation continuée établi et la pertinence des choix posés ;
- le niveau d'autonomie de l'étudiant et l'originalité du projet présenté ;
- le niveau de prise en compte de l'évolution du *« métier d'enseignant »* et de l'offre de formation.

ANNEXE 6

GUIDANCE :
FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS : ETABLISSEMENT D'UN PLAN DE FORMATION

PROFIL DU (DES) CHARGES DE COURS

Un enseignant ou un expert.

Un expert qui, par son parcours professionnel, pourra justifier d'une expérience dans le cadre de la formation continuée des enseignants et d'une connaissance des modes d'organisation de l'ASBL.